



Contribution de Michel CHAMPON, ancien préfet-administrateur supérieur des TAAF

Cycle de Conférences « Les Outre-mer français » : « Les Terres australes et antarctiques françaises, entre rêve et réalités »

Académie des sciences d'outre-mer

19 mars 2026

Tout d'abord permettez-moi de vous dire combien je suis honoré d'avoir été invité aujourd'hui pour intervenir devant une académie si prestigieuse.

Je remercie bien sur mon ami Michel JEANJEAN de sa sollicitation et j'en profite aussi combien je suis heureux de retrouver Jean François TALLEC.

Je pense qu'on ne s'était pas revu depuis au moins 25 ans même si j'avais suivi à distance sa brillante carrière.

Au passage, je suis heureux également de saluer la présence dans cette salle de notre collègue Cécile Pozzo di Borgo qui était il y a encore quelques années préfète des TAAF après avoir eu un parcours diplomatique exceptionnel !

À titre personnel je vais jouer ici, avec humilité, le remake de « 20 ans après » d'Alexandre Dumas puisque j'ai été le premier préfet en titre des TAAF de 2004 à 2007.

Cela me donne aussi l'occasion de saluer et de rendre hommage à des personnalités dont certaines sont connues ici et à qui je dois beaucoup dans l'accomplissement de cette mission hors du commun.

Jean-Francois le Mouel qui fut durant de longues années le conservateur du patrimoine des TAAF,

Le contrôleur général des armées Charpentier qui fut durant de longues années le président si précieux et si avisé du conseil consultatif des TAAF,

Le professeur DUHAMEL du Museum national d'histoire naturelle qui a toujours veillé avec les yeux de Chimène sur les ressources halieutiques du territoire et en faire un modèle reconnu d'exploitation durable et responsable,

Le docteur Claude Bachelard qui fut durant des décennies le responsable du service médical des TAAF et des instituts de recherche et qui présida durant plusieurs années le Conseil consultatif des TAAF.

Son humanisme et sa sagacité ont toujours été des éléments déterminants pour aider à la sélection si délicate des personnes qui partent pour 1 an servir si loin et dans des conditions difficiles.

C'est dire l'importance de ces recrutements qui n'ouvre guère le droit à l'erreur !

Merci à eux et à d'autres bien sûr dont certains et certaines nous ont hélas quitté entretemps.

Alors les TAAF, c'est quoi ?

Il y a bien sûr la structure administrative sur laquelle on va revenir, mais les TAAF c'est aussi bien autre chose !

C'est avant tout un héritage de personnages hors du commun, marins, explorateurs et parfois aventuriers et qui souvent seuls et sans grands moyens ont permis à la France de découvrir, d'entretenir et de conserver des territoires et des immensités océaniques souvent ignorées mais dont on voit aujourd'hui l'intérêt géopolitique et géostratégique unique au monde.

Le *Power Point* qui est joint permettra d'illustrer le propos en délivrant des chiffres et des éléments de précision.

Je remercie ici le préfet Mikael Quimbert d'avoir bien voulu le mettre à ma disposition ! Il est complet et exhaustif et donc mon propos consistera essentiellement à compléter et à en développer certains éléments.

Sur un plan général, il convient donc de constater que les TAAF sont un territoire d'outre-mer, créé initialement en 1955 et refondé en 2007 par une révision de la constitution qui les a intégrés à l'article 72 consacré aux collectivités territoriales.

NB : on observera que cette disposition reste sujette à caution sur un plan juridique car les TAAF ne comptent ni élu, ni assemblée. Seul un « conseil consultatif » entièrement nommé par le gouvernement vient épauler le Préfet administrateur supérieur. Dans son dernier et récent rapport, la Cour des comptes préconise d'ailleurs une modification du statut. Affaire à suivre...

Au niveau de l'union européenne les TAAF sont donc un PTOM (Pays et Territoire d'Outre-Mer) et non une RUP (Région Ultra Périphérique). Le lien est donc moins étroit mais permet cependant aux TAAF d'émarger aux fonds structurels.

Sur le plan juridique, il est essentiel de noter aussi que le territoire bénéficie du régime de spécialité législative, ce qui signifie que les textes et règlements ne s'y appliquent pas automatiquement et doivent faire l'objet d'une décision du préfet.

En parallèle, et c'est important pour la gestion locale, l'autonomie financière permet au préfet et à son administration de se créer des ressources propres très importantes lui offrant, toutes

choses égales par ailleurs, des marges de manœuvre indispensables notamment pour ses investissements, qui sont souvent très lourds.

Par ailleurs, on dit toujours que les TAAF n'ont « pas de population permanente ! » ça n'est qu'à moitié vrai car il y a des centaines de personnes présentes tout au long de l'année sur toutes les bases et implantations (certes par roulement annuel) mais ce ne sont évidemment pas des populations autochtones ! Cela dit c'était aussi le cas de l'île de la Réunion avant la colonisation et celui des îles Malouines qui sont à la même latitude que nos îles subantarctiques !

Sur le plan géographique, ce qui frappe immédiatement, c'est d'une part l'immensité de ce territoire qui va de l'Afrique du Sud à l'Australie et d'autre part son impensable dispersion, chaque district étant à des milliers de kilomètres de son voisin !

Cela donne déjà une idée des défis permanents à relever pour le préfet et son administration dont l'originalité consiste aussi à avoir son siège en dehors des territoires qu'ils administrent !

Et justement, ces territoires, quels sont-ils ?

Ils sont au nombre de 5 et portent le nom de « districts des TAAF ».

Le premier (et le plus récent que j'ai créé en 2007) est celui des « îles Eparses ou Iles Françaises de l'Océan Indien ou IFOI.

Des 5 îles qui les constituent, 4 sont dans le canal du Mozambique : Europa, Bassas da India, Juan de Nova et Les Glorieuses, la dernière Tromelin se situant au nord-est de la Réunion et plus proche de l'île Maurice.

Les îles du canal du Mozambique ont été autrefois habitées et cultivées par des colons et des planteurs venus de Madagascar (plantations de sisal et cocoteraies) et font actuellement l'objet de présence d'agents des TAAF et de petites forces militaires françaises pour cause de menaces permanentes de la part de Madagascar ou de la République islamique des Comores pour Les Glorieuses (Tromelin étant quant à elle sous le coup de revendications du gouvernement mauricien pour l'emprise maritime).

On peut observer que les îles du canal du Mozambique sont magnifiques, à telle enseigne qu'en 1973 le Club Méditerranée voulait s'installer à Juan de Nova ! La menace malgache à l'époque du gouvernement pro-soviétique a fait renoncer à ce projet et a obligé le gouvernement français à y disposer des troupes.

Ces îles, qui sont des trésors de biodiversité tant marine que terrestre sont dorénavant des réserves naturelles protégées mais offrent avant tout à la France des centaines de milliers de km² de domaine maritime sous souveraineté nationale !

À noter que la desserte de ces îles était - et est encore - assurée par des avions militaires depuis la Réunion mais que, depuis leur rattachement aux TAAF en 2007, j'avais commencé à y organiser des rotations par navire avec le Marion Dufresne ! Cela permet de rappeler et de souligner incessamment la dimension logistique compliquée qui incombe au préfet et à son administration !

Le second groupe d'îles, et donc de districts, est celui des « îles australes » qui sont au nombre de 3 : l'archipel de Crozet, celui des Kerguelen et enfin les îles de Saint Paul et celle d'Amsterdam.

Regardons-les d'un peu plus près !

L'archipel de Crozet regroupe 5 îles, toutes d'origine volcanique.

Elles ont déjà la particularité très peu connue d'offrir à la France une frontière avec l'Afrique du Sud, vu la proximité de ce pays avec les îles Marion et Prince Édouard !

Ces îles (les Apôtres, les Pingouins, les Cochons, la Possession, l'île de l'Est) sont magnifiques mais terriblement inhospitalières !

Le récif des Apôtres, soit 12 pitons volcaniques qui se dressent dans la brume océanique, est assez terrifiant et a donné lieu à des drames terribles au 19^e-ème siècle tel le naufrage du Strathmore, navire transportant des émigrés anglais vers l'Australie et dont les survivants ont attendu les secours plus de 200 jours sur un des pitons en se nourrissant d'œufs de manchots !

L'île des Cochons (qui porte ce surnom car les marins avaient l'intelligence pratique de lâcher des porcs pour permettre aux survivants de naufrage de subsister) a laissé elle aussi à l'histoire incroyable de ces lieux la triste anecdote des naufragés français du navire Tamaris en 1875. Les 2 seuls survivants ont disparu en mer en tentant de quitter l'île (quel courage de la part de ces marins !) après avoir laissé un message de SOS attaché au cou d'un albatros qui, et c'est hallucinant, a été ramassé des mois après en.... Australie à des milliers de kilomètres ! Une expédition de sauvetage a été montée mais hélas sans succès.

« La Possession » est l'île principale où est installée la base des TAAF « Alfred Faure » qui était le premier météorologue qui s'y est installé pour les TAAF.

Cette île bénéficie d'une faune subantarctique très riche (manchots royaux, éléphants de mer, orques, otaries, grands oiseaux, etc.) et c'est la raison pour laquelle elle a été exploitée au 19^e siècle durant de longues années par les baleiniers et les phoquiers américains venus de Nantucket. Ils ont laissé de nombreuses traces de leurs passages.

Un des éléments marquants de cette île est la grande manchotière, une des plus grandes du monde semble-t-il, et qui permet aux scientifiques de nombreuses études sur ces manchots royaux dont l'existence est incroyable !

NB : cette grande manchotière a été en partie décimée fin 2004 lors du grand tsunami venu de Thaïlande et qui a traversé tout l'océan indien à une vitesse qu'on n'imagine pas !

Cet archipel est bien sûr un des hauts lieux de la pêche à la légine.

NB : c'est également peu connu mais, en 2006, j'ai conduit, en partenariat avec le CEA, une opération très délicate de mise en place d'un câble sous-marin dans le cadre des engagements de la France pour le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit de détecter, sur tout le globe, les éventuels essais clandestins qui sont très vite repérés comme « séismes ». Cette

opération logistique n'a pu, à l'époque, être rendue possible que grâce au savoir-faire des équipes techniques des TAAF et du MARION DUFRESNE qui a été, pour l'occasion, transformé en navire câblé ! Nous y avons passé presque 1 mois sur place, en essuyant plusieurs tempêtes qui ont fait casser le câble et obligé à reprendre le travail ! C'est pour moi l'occasion de tirer un coup de chapeau à toutes ces équipes ! Il faut le vivre pour s'en rendre vraiment compte !

L'archipel des Kerguelen est sans aucun doute le plus connu et le plus emblématique des TAAF. Elle offre à la France une frontière avec l'Australie par l'intermédiaire de l'archipel Heard et Mac Donald.

Son emprise terrestre est impressionnante (taille de la Corse) et les paysages qu'il offre sont incroyables de beauté et de diversité : des lacs, des rivières, des sources d'eau chaude, des fjords, un glacier, des baies profondes à couper le souffle ! Et sa faune est bien sûr tout à fait remarquable : éléphants de mer, oiseaux marins, manchots, etc.

C'est bien sûr un des hauts lieux de la pêche à la légine.

Son parcours historique est digne d'un roman : tentatives de peuplement aux 19^e et 20^e siècles, pêcheries de baleines (une petite ville de norvégiens Port Jeanne d'Arc qui a fonctionné jusqu'en 1926) et d'éléphants de mer, et puis des expérimentations telles l'implantation de saumons, de truites, de rennes, de mouflons corses, de moutons, etc.

NB : un épisode historique peu connu est celui de la présence, durant la Seconde Guerre mondiale, à Kerguelen, de 2 navires corsaires allemands de la Kriegsmarine, le Penguin et l'Atlantis, dont la mission consistait à harceler les convois britanniques ! Un matelot allemand est d'ailleurs inhumé à Kerguelen et la France entretient sa tombe suite à un accord avec l'Allemagne.

La base des TAAF de Port aux Français est la plus importante des TAAF. En effet, cette base où séjournent souvent plus de 100 personnes, est non seulement un lieu de séjour pour les scientifiques (qui viennent surtout durant l'été austral) mais aussi un point d'appui logistique pour les navires de pêche, ceux de la marine nationale, voire régulièrement les participants à des compétitions qui peuvent y trouver du ravitaillement, de l'aide ou de l'assistance médicale. En 2005, j'avais notamment décidé la construction d'un port pétrolier qui permet aux bâtiments sur zone, civils et militaires, de s'approvisionner en carburant et qui offrent aux TAAF une source de revenus directs non négligeables.

NB : l'histoire de Kerguelen recouvre là encore des épisodes peu connus ! Citons par exemple le fait que dans les années 60, l'île fut dans la « short list » avec la Polynésie, comme site possible pour les essais nucléaires français ! Un projet d'aéroport fut même élaboré et on voit encore, sur le plateau au-dessus de la base, le piquetage de la piste d'aviation projetée !

De même, dans les années 60, la pêche y fut concédée à l'URSS dont les bateaux usine ont littéralement pillé nos eaux pour transformer les prises en... farine pour bestiaux !

En parallèle, la même URSS a eu l'autorisation de faire des essais de fusées (évidemment à but scientifique) sur le plateau de Kerguelen ! On en voit encore qui sont fichées dans le sol, et c'est pour faire connaître cette histoire que j'en ai fait rapporter une au siège des TAAF en 2006.

Les îles de Saint Paul et Amsterdam constituent le 3ème district austral. En réalité, ces îles n'ont de lien qu'administratif car elles sont distantes de près de 100 km. Saint Paul est totalement inhabité et réservé à la protection des espèces (otaries et manchots gorfous entre autres).

Cette île est exceptionnelle au plan de l'environnement et présente un site magnifique d'un cratère de volcan circulaire ouvert sur la mer.

NB : comme d'autres îles australes, elle fut l'objet de l'implantation d'activités économiques puisqu'une petite usine de conservation de langoustes y fut construite dans les années 30 par le concessionnaire privé. Cet épisode se termina dramatiquement car les employés y furent abandonnés par leur employeur et quasiment tous trouvèrent la mort. Cette histoire lamentable donna lieu à un livre : « les oubliés de Saint Paul ».

L'île d'Amsterdam est celle qui dispose de la base « Martin de Vivies » des TAAF. Cette île volcanique bénéficie d'une faune assez riche, otaries notamment et oiseaux marins qui nichent dans le site exceptionnel de la falaise d'Entrecasteaux.

Sur le plan économique, le domaine maritime de ces 2 îles est doté de la présence de langoustes dont la pêche, organisée de manière durable et responsable sous la surveillance du Museum national d'histoire naturelle, est la source de plus-value considérable pour le territoire.

NB : À l'instar des autres îles, AMSTERDAM a connu des épisodes de vie particuliers ! Autrefois couverts d'une forêt de Phyllicas, les marins la déboisèrent dangereusement, à telle enseigne qu'il ne reste désormais qu'un bosquet de cet arbre rarissime et qui est très protégé.

Par ailleurs, à la fin du XIXe siècle, une famille réunionnaise s'installa sur l'île pour y faire de l'exploitation agricole et notamment de l'élevage bovin. Cette famille quitta au bout de quelques mois pour cause d'isolement mais laissa sur place ses vaches ! Celles-ci prospérèrent en nombre jusqu'à la fin des années 2000. On en comptait alors près de 800 et l'exploitation de leur viande (une qualité exceptionnelle et aucune atteinte de maladie) m'avait conduit à nommer chef de district un vétérinaire, Francois Colas, qui a fait un travail remarquable, l'idée étant d'approvisionner les autres districts avec cette ressource unique et contrôlée ! À la suite, l'administration des TAAF fit abattre la totalité du troupeau (celui-ci et d'autres) et cette décision a beaucoup prêté à controverse. Il ne m'appartient bien sûr pas de commenter mais j'observe juste qu'en 2025, l'île d'Amsterdam fut ravagée par les flammes et la base a même dû être évacuée ! Certains y ont vu la conséquence de l'abattage de ces bovins qui parcouraient les prairies pour leur alimentation ?

Le district de Terre Adélie constitue le dernier district à observer et il a une part tout à fait originale dans l'organisation des TAAF et ce pour plusieurs raisons :

La première est que ce district se trouve implanté non sur une île comme ses autres petits frères mais sur un continent incroyable, le continent antarctique !

On n'imagine souvent pas que ce continent est vaste de 14 millions de km², ce qui le rend presque aussi étendu que la Russie, plus grand pays du monde !

La seconde est que la construction juridique « sui generis » du continent prévu par le traité de l'Antarctique fait de la France un des 7 pays dits « possessionnés » (avec la Grande Bretagne, l'Australie, la Nouvelle Zélande, l'Argentine, la Norvège et le Chili). Cette situation offre à la France une « revendication » historique (à savoir préexistante au traité de 1959) d'une tranche du continent de quelque 500 000 km² mais qui ne procure ni droit ni titre de souveraineté que ce soit sur terre ou en mer.

La troisième est que la base française de Dumont d'Urville (évidemment essentielle pour les scientifiques et les chercheurs) est gérée dorénavant d'une façon spécifique puisque sa gestion en a été largement déléguée à l'Institut Polaire IPEV, les TAAF, au-delà de la desserte par mer, n'étant plus responsable que de la nomination du chef de district et du gérant postal.

NB : À terme, cette situation peut être porteuse de quelques difficultés si cette base et cette implantation, si stratégiques pour les enjeux diplomatiques de la France, se détachent de la collectivité TAAF pour se voir représentés par un simple opérateur ? La question pourrait se poser au gouvernement dans le cadre de l'avenir du traité de l'Antarctique et des appétits qui se font jour avec les évolutions climatiques du globe ?

Des évolutions inquiétantes se font déjà jour depuis des années et relatives à ce « continent blanc » théoriquement dédié à la science et à la paix ! Le précédent de la crise du Groenland peut faire craindre, à terme, que le réchauffement climatique et la fonte des glaces « ouvre l'appétit » sur les possibilités gigantesques d'exploitation des ressources naturelles du grand continent ! Personne ne le souhaite à ce jour mais...

Je n'en veux pour preuve que 2 sujets que j'avais déjà évoqués lors de réunions internationales en 2005 2006 :

Le premier est le grave danger que présente le développement rapide mais imprudent du tourisme de masse ! En effet la desserte de cette destination par d'énormes bateaux de croisière transportant des milliers de touristes pose déjà la question de la sécurité dans cet océan extrême et des risques de naufrage ! De même, la descente à terre de centaines de personnes, outre qu'elle dérange une faune fragile, est une source considérable de pollution et de déchets ! Certes, de ce que j'ai lu, la communauté y réfléchit pour tenter de contrôler, mais l'appât du gain est trop fort pour les pays comme l'Argentine et le Chili !

Le second est celui de la pêche au krill, ce zooplancton dont se nourrissent les grands cétacés et les manchots. Depuis la sinistre affaire de la « vache folle » et l'interdiction des farines animales, les éleveurs industriels de saumons se sont repliés sur cette ressource et viennent en Antarctique pour « surpêcher » ce krill qui est un écosystème très fragile. À terme rapide, cela pourrait créer de graves difficultés de nourriture pour les animaux marins qui en dépendent !

Comme le disent d'ailleurs fort justement les militaires « **la géographie commande !** »

C'est ainsi que la vision panoramique de « l'empire des TAAF » donne une idée des défis qui sont à relever et des responsabilités qui sont à assumer par le préfet administrateur supérieur, son administration, ses équipes et ses partenaires !

Les missions, telles que prévues par les dispositions statutaires, sont donc clairement identifiées :

Au passage, cela permet de rappeler que les TAAF apportent près de 2.5 millions de km² de domaine maritime à la France soit 25 % du total (et dont la caractéristique principale est qu'il est sous souveraineté nationale et non communautaire) :

- Garantir la souveraineté nationale d'où l'importance d'afficher l'autorité d'un préfet à tous points de vue : prévenir les menaces étrangères éventuelles, lutter contre la piraterie et le pillage des zones de pêche, sanctionner les pollutions.

- Soutenir et appuyer les recherches scientifiques : il s'agit, là aussi d'une des justifications des bases australes qui offrent aux chercheurs, aux scientifiques et à tous les nombreux partenaires institutionnels des TAAF (Météo France, CEA, IPEV, IFREMER, CNES, MNHN, Galileo, etc..) des lieux d'accueil et de vie confortables et sûrs.

NB : Au demeurant, l'existence et la pérennité sur les districts restent fragiles pour l'administration des TAAF qui calibre les hébergements et la logistique en fonction des personnes à prendre en charge et ça n'est pas un détail ! J'en ai fait moi-même la douloureuse expérience lors de ma première rotation en 2005 où, lors de la dernière escale à Amsterdam, le représentant de Météo France, qui faisait lui aussi la tournée m'annonce tout de go « au fait, je voulais vous dire que nous allons fermer notre mission ici et rapatrier nos personnels ! » Il faut s'imaginer le coup dur porté à une petite base de voir partir 2 ou 3 agents qui y étaient à l'année ! Un exemple d'impondérables heureusement un peu amortis par des conventions pluriannuelles.

- Protéger l'environnement et toutes les richesses naturelles de ces territoires, qu'elles soient terrestres ou marines. À cet égard la politique constante de création de réserves ou d'aires marines (j'ai créé la première en 2006 et bien d'autres ont suivi) induit à l'évidence des obligations de gestion et de surveillance !

- Valoriser et inventorier le patrimoine historique et culturel. On a pu voir que toutes ces îles avaient connu des épisodes souvent incroyables au fil du temps et des siècles ce qui permet aussi de rendre un hommage appuyé à ces marins ou ces « abandonnés » qui, depuis le XVII^e siècle, se sont aventurés ou ont tenté de survivre avec un courage insensé dans ces eaux inconnues et combien dangereuses et ces territoires inhospitaliers !

Ils ont, de manière souvent différente mais toujours émouvante, laissé des empreintes de leurs passages et de leurs drames (les esclaves oubliés de Tromelin par exemple), et les TAAF s'honorent d'en garder la mémoire et d'en prendre soin avec des fouilles archéologiques et des inventaires.

- Et bien entendu, savoir organiser de façon durable et responsable l'exploitation des ressources halieutiques qui sont une source de revenus non négligeable pour le territoire et aussi, il est important de le rappeler, une composante importante de l'activité économique de la Réunion. Cette grande pêche australe comprend 3 dimensions différentes : la pêche à la légine, qui fait l'objet d'un taux admissible de captures (6 000 tonnes) déterminé par le Museum national d'histoire naturelle (et validé périodiquement par des campagnes de pêche expérimentales pour vérifier l'état des stocks) et dont les seuls 8 navires autorisés embarquent des contrôleurs de pêche, agents des TAAF, et qui ont toute autorité à bord sur le déroulement de la pêche ; la pêche à la langouste dans les eaux de Saint Paul et Amsterdam, gérée comme celle de la légine (TAC de 450 tonnes) ; et la délivrance des licences de pêche aux thons dans l'Océan Indien (domaine maritime français) qui, elle, ne fait pas l'objet de TAC (le thon étant un poisson nomade) et les navires embarquant de simples « observateurs de pêche » et non des contrôleurs.

NB : La responsabilité de délivrer les licences de pêche au thon m'a été confiée en 2005 pour compenser la perte de recette due à la suppression du « pavillon Kerguelen » pour les navires de commerce, celui-ci étant remplacé par le RIF (registre international français).

S'agissant de la pêche à la légine, dont la valeur ajoutée est très importante, sa gestion et l'attribution des quotas font l'objet certes de décisions du Préfet des TAAF mais après arbitrage des administrations centrales concernées (écologie, agriculture et outre-mer).

Vous pourrez retrouver tous les chiffres concernant ce domaine dans le document joint.

Cette présentation générale, dont l'auteur reconnaît lui-même l'imperfection, ne serait pas complète si on ne disait pas un mot des **particularismes qui font l'originalité absolue des TAAF !**

Ce sont tout d'abord ces chefs de districts, tout à fois maires et sous-préfets des bases (exception faite pour les Eparses, gérées directement par le siège), qui ont de lourdes et ingrates responsabilités (chef de village, manager, officier de police judiciaire, etc.) et qui sont tous des personnes remarquables

NB : En 2005 j'avais décidé, contre vents et marées, de nommer des femmes à ce poste et bien m'en a pris ! La première, Marie France ROY et celles qui lui ont succédé depuis, se sont montrées à la hauteur des attentes et ça n'est que justice à leur rendre !

Ce sont ensuite tous les ouvriers réunionnais (plus d'une centaine chaque année), qui exercent toutes les tâches techniques et logistiques, et sans qui les bases ne pourraient pas être maintenues dans cet état d'excellence ! Ils méritent un coup de chapeau.

Les médecins qui, sur chaque base, dispensent des soins aux personnels et, notons-le, sauvent souvent des vies de marins blessés ou estropiés par les conditions de vie sur ces mers terrifiantes.

Ce sont enfin les 2 vecteurs emblématiques des TAAF sans lesquels rien ne serait possible ! Le Marion Dufresne bien sûr, paquebot ravitailleur polyvalent et l'astrolabe, le seul patrouilleur « renforcé glace » appartenant à la France. Ces deux navires doivent l'un sa modernisation (le

Marion Dufresne) et l'autre sa construction à la préfète Cécile Pozzo di Borgo ! Qu'elle en soit félicitée si on s'imagine les lourdeurs de tels chantiers !

En outre, il est bien sûr évident que les TAAF bénéficient de partenariats essentiels à leur fonctionnement quotidien : les forces armées, terrestres, maritimes et aériennes, et les affaires maritimes de la Réunion.

Quelques observations libres et personnelles liées à l'actualité :

Tout d'abord la Cour des comptes prend acte du caractère sain des finances du territoire, et qui sait valoriser au mieux ses ressources propres. Elle souhaite cependant en supprimer certaines...

Cependant et en parallèle, elle se prononce pour une modification du statut ? Il n'est sans doute pas parfait au plan des canons administratifs traditionnels mais il paraît clair que les TAAF sont une institution originale qui ne se compare à aucune autre ? L'avantage serait sans doute mince de ligoter une structure souple et réactive à des tutelles bureaucratiques parisiennes qui n'ont souvent pas idée des sujétions locales ?

De la même manière se posera un jour ou l'autre la redéfinition de l'objectif politique du « concept TAAF » ! En effet, Il est patent que sous la pression de lobbies notamment anglo-saxons, certains voudraient à la fois mettre en cogestion nos ressources australes et, par conséquent, aller aussi vers un départ des présences humaines (dénommées parfois risques anthropiques !), la fermeture de nos bases et tenter de recréer des îles dans leur état originel ? J'appelle cela le syndrome de « Paul et Virginie » et c'est sans doute une illusion dangereuse ? Qui, en effet viendrait à terme se préoccuper de territoires exclusivement mis en réserve marine ou terrestres ? Ce serait la porte ouverte au pillage et à la piraterie ?

Le gouvernement décidera bien entendu mais comme les TAAF n'ont pas d'élus, au moins peuvent-ils avoir quelques avocats convaincus de l'intérêt national cette cause ?

Conclusion qui n'en est pas une !

J'ai été fier et honoré d'avoir été ce premier Préfet des TAAF, un poste unique dans l'administration de notre pays !

Je souhaite bonne route à ce territoire dont les plus hautes instances du pays reconnaissent dorénavant qu'il est un atout majeur dans les évolutions géopolitiques et géostratégiques du monde pour appuyer les intérêts de la France en dépit des menaces et des appétits de certains pays ou lobbies.

Je présente mes respects à toutes les valeureuses équipes des TAAF, passées, présentes et à venir qui font un travail exceptionnel dans des conditions toujours difficiles !

Toutes mes pensées cordiales à la longue cohorte de mes successeurs femmes et hommes, aux profils diversifiés, et qui, comme moi, ont eu la chance d'avoir été choisis par la République pour cette mission et ces responsabilités exceptionnelles et passionnantes.

Oui, il faut, pour reprendre une formule empruntée au titre du livre de mémoires d'un ancien administrateur des TAAF, le colonel Roger Barberot, compagnon de la Libération :

« Il faut prendre les TAAF à bras le cœur ! »

Je vous remercie de votre attention.

Michel CHAMPON